



PV N°8 CRA du vendredi 13 septembre 2019

Les présents : AHMADA MOHAMED TOSTAO, MOHAMED ABDALLAH, ASSANI FAISSOILI, BAMCOLO NASSOUIFFDINE, AHAMADA IBRAHIM, CHAMSIDINE MOUSSOULOUHOU, HADHURAMI MADI

Absents excuses : BACO DJOUHAYRIATI, MADI ISSMAILA AHMED

Ordre du jour :

- *Traitement des affaires en cours.*

Examen des dossiers en cours

Affaire FC Mtsapéré / UCS Sada le 07/09/2019, 19^{ème} journée (R1).

Présents à l'audition :

YOUSOUFFA ZARCACHI Arbitre de l'AJ Mtsahara
BACO DJOUHAYRIATI Arbitre de l'AS Neige (excusée)
ALI ABOUBACAR Arbitre de l'Olympique Mirereni (excusé)

DJADID ABDOURRAQUIB President
KHARIM MAHAMAD Secrétaire
MOUHTAR MADI ALI Capitaine

Selon le capitaine de FCM, il a formulé une réserve technique à la 2^{ème} minute après un but en faveur de son équipe. Le secrétaire, Dirigeant ce jour dit que la majorité des décisions dans le match étaient approximatives ce qui a expliqué aussi la nervosité du banc et des joueurs de FC Mtsapéré. Le joueur de FC Mtsapéré était blessé sur sa tête sans qu'il y ait eu de sanction contre l'agresseur joueur de l'UCS Sada.

Pour l'arbitre central le gardien avait le ballon dans les mains pendant que l'attaquant de FC Mtsapéré dégage le ballon pour marquer (un fait du jeu). La rencontre était électrique dès le départ.

Pour le président de FC Mtsapéré : l'arbitre doit tout faire pour protéger les joueurs et diffuser la sérénité dans le terrain.

Pour Kharim (secrétaire de FC Mtsapéré), il manquait aussi la communication claire entre les arbitres.

Décision de la CRA :

Le résultat acquis sur le terrain est maintenu.

Affaire USCP Antéou / ASC Abeilles 19^{ème} journée du 13/09/2019 Régional 1.

Présents à l'audition :

Mr. SAID OMAR SALIM arbitre de FC Labattoir
Mr. ATTOUMANI IDRISSE arbitre de l'USC Kangani

Mme AOUNY YASMINA Présidente de l'ASC Abeilles
Mr. Le Coach de l'ASC Abeilles

Le Coach de l'ASC Abeilles et la présidente confirment la réserve technique sur le match. C'est un penalty contre Abeilles en seconde période. Alors que le hors-jeu a été bien sifflé et que l'assistant lève toujours son drapeau, un attaquant de l'USCP Antéou dégage le ballon dans le filet. L'arbitre centrale valide le but injustement. Il y a eu d'autres décisions contre l'équipe de l'ASC Abeilles qui fait aggraver le score.

Sur le fait du jeu pour le hors-jeu, l'arbitre n'a pas sifflé et pour les arbitres le gardien avait le ballon dans les mains.

Le gardien d'ASC Abeilles n'a pas compris que l'arbitre a fait jouer l'avantage. Pour l'ASC Abeilles, tous les joueurs ont arrêté de jouer, les dirigeants de l'ASC Abeilles ne comprennent pas qu'il y avait beaucoup des faits de jeu sur les décisions incompréhensibles. Il y a eu trop de bruit causé par la sono derrière le gardien d'ASC Abeilles

Décision de la CRA :

Résultat acquis sur le terrain maintenu.

Affaire ASO. Espoir Chiconi / AJ Kani-kéli 19^{ème} journée R3 sud, 07/09/2019

Présents à l'audition :

BACO ISSOUFFOU BACAR arbitre de la FMJ de Vahibé
SAID IHIOINI arbitre de la FMJ de Vahibé

AYOUBA ANELKA IRFANI Président de l'AJ Kani-kéli
MARTHADI BEN OUSMAN Capitaine de l'AJ Kani-kéli
N'DAKA BOUSTOINI Dirigeant de l'AJ Kani-kéli

Pour les dirigeants de l'AJ Kani-kéli, il y a eu trop de temps supplémentaire sur le match. Le match a été arrêté fin de match dès que l'équipe ASO. Espoir Chiconi a égalisé. Il y a eu plus de 5 minutes d'arrêt de jeu, alors qu'il n'y a pas eu de blessé, ni d'arrêt de jeu au cours du match.

Pour l'arbitre central, les cinq minutes supplémentaires sont dues à des changements éventuels et un arrêt de jeu causé par des jets de pierre sur son assistant 2.

Le temps effectif du jeu est à la discrétion de l'arbitre central. Les minutes supplémentaires sont incluses dans le temps réglementaire de 90 minutes.

Décision de la CRA :

Résultat acquis sur le terrain maintenu.

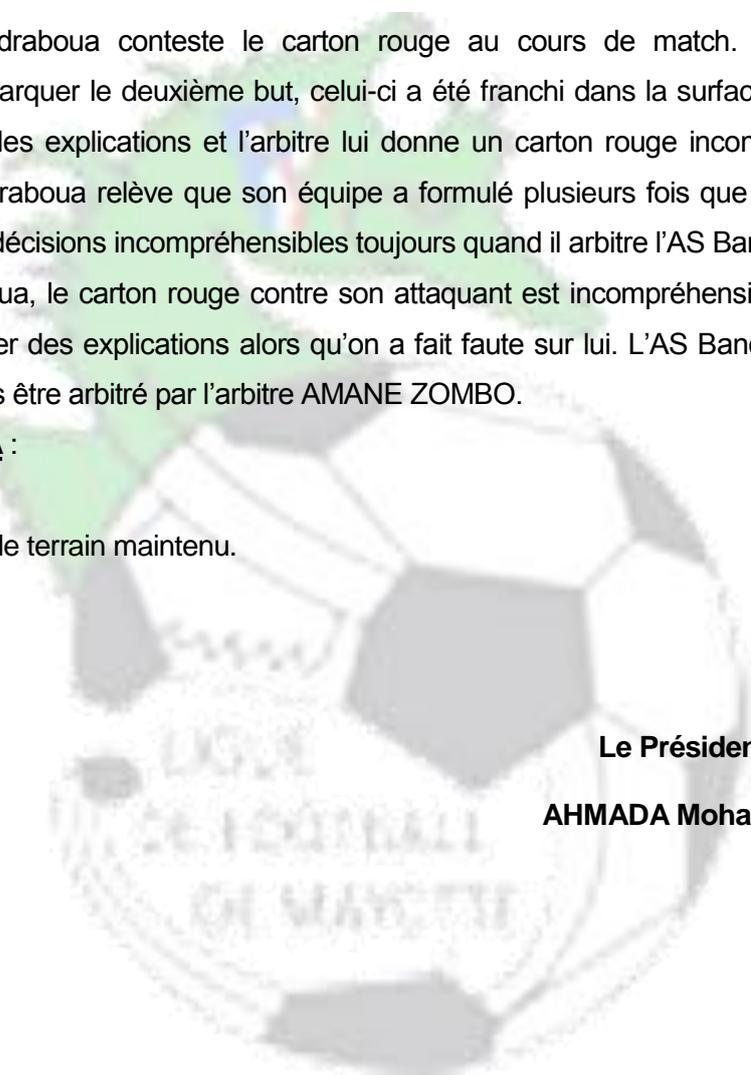
Présents à l'audition :

HALIDI LABOUDHOI Joueur de l'AS Bandraboua
RIDJALI MOHAMADI RIDJALI Dirigeant de l'AS Bandraboua
ATTOUMANE ABDOURAHAMANE BEN Secrétaire de l'AS Bandraboua
ALI KAMARDINE Président de l'AS Bandraboua

L'équipe d'AS Bandraboua conteste le carton rouge au cours de match. Le joueur d'AS Bandraboua allait marquer le deuxième but, celui-ci a été franchi dans la surface sans sanction. L'attaquant voulait des explications et l'arbitre lui donne un carton rouge incompréhensible. Le dirigeant d'AS Bandraboua relève que son équipe a formulé plusieurs fois que l'arbitre AMANE ZOMBO prend des décisions incompréhensibles toujours quand il arbitre l'AS Bandraboua. Pour l'AS Bandraboua, le carton rouge contre son attaquant est incompréhensible car le joueur ne fait que demander des explications alors qu'on a fait faute sur lui. L'AS Bandraboua persiste qu'il ne souhaite plus être arbitré par l'arbitre AMANE ZOMBO.

Décision de la CRA :

Résultat acquis sur le terrain maintenu.



Le Président

AHMADA Mohamed Tostao